

COMMUNE DE COURTHEZON

DECISION N° 2024/076

PORTANT: MARCHE ASSURANCE CYBER RIQUES (LOT 2) – AURA COURTAGES SAS

NOUS, Maire de la Commune de Courthézon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°2020030 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la mise en concurrence par procédure adaptée publiée au BOAMP en date du 16/07/2024, portant marché d'Assurances Flotte Automobile (lot 1) et Cyber Risques (lot 2),

Considérant la proposition d'Aura Courtage SAS sis 3 Rue Jacques Constant Milleret -42000 Saint-Etienne agissant en qualité de courtier mandataire de l'assurance STOIK concernant le Lot 2 << Cyber Risques >> pour une cotisation provisionnelle 2025 de 2.398,92€TTC,

Considérant que l'offre de cette entreprise répond aux critères de la consultation, il convient de signer le marché à intervenir,

DECIDE

Article 1° : De signer le marché à intervenir avec Aura Courtage SAS sis 3 Rue Jacques Constant Milleret - 42000 Saint-Etienne concernant le Lot 2 << Cyber Risques >> à compter du 01/01/2025 pour une durée de 4ans soit jusqu'au 31/12/2028.

Article 2° : Les dépenses afférentes à cette opération pour une cotisation provisionnelle de 2.398,92€ TTC seront inscrites au budget de la ville, exercice 2025 et suivants.

Article 3° : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4° : La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le département, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à COURTHEZON, le 02 Décembre 2024

LE MAIRE

Nicolas PAGET



Date de publication, certifiée
exécutoire le : 05 DEC. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-égalité.com